



## PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

<b>Réunion</b>	Réunion du bureau du 11/05/2026 par moyens informatiques
<b>Président</b>	Roland MEHN
<b>Présents</b>	Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO,
<b>Administration</b>	Maxime RINIE, Damien ENGEL

### Phase finale U19 R1

La phase finale réunit : Les clubs classés premiers de chacun des trois groupes.  
Le meilleur deuxième issu des trois groupes, les clubs classés deuxième étant départagés selon les dispositions de l'article 28 des règlements particuliers de la LGEF.

Classés premiers et participent à la phase finale :

- CORMONTREUIL FC (groupe A)
- VILLERS COS (groupe B)
- SCHIRRHEIN FCE (groupe C)

Classé meilleur 2<sup>e</sup> et participe à la phase finale\* :

- HAGUENAU FCSR

*\*Classement du meilleur 2<sup>e</sup> des 3 groupes U19 R1*

	Pts
HAGUENAU FCSR	22
LA NEUVILLETTE JAMIN FCF	19
SARREGUEMINES FC	17

### **Demi-finales : Samedi 16 mai 2026 à 16h**

Demi 1 : SCHIRRHEIN FCE – HAGUENAU FCSR

Demi 2 : VILLERS COS – CORMONTREUIL FC

**Finale : Lundi 25 mai 2026 à 17h00 à Bar-le-Duc**

Vainqueur demi 1 – Vainqueur demi 2

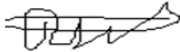
- Modalités financières définies par la commission régionale des compétitions ;
- En cas d'égalité au score à l'issue du temps réglementaire, le vainqueur sera désigné par la séance des tirs au but.

**Procédure d'appel**

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : [appel@lgef.fff.fr](mailto:appel@lgef.fff.fr), selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

**Président**

**Roland MEHN**



**Secrétaire de séance**

**Damien ENGEL**

